



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Maladie de Lyme

Question écrite n° 31651

Texte de la question

M. Stéphane Demilly interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la reconnaissance, le diagnostic et le besoin d'allouer un budget spécifique à la recherche sur la maladie de Lyme. En effet, la maladie de Lyme est difficile à diagnostiquer car il s'agit d'une pathologie complexe, qui peut simuler beaucoup d'autres maladies. En l'absence de traitements adéquats, son évolution entraîne des complications graves qui peuvent être fatales. Cette infection, non diagnostiquée et non traitée, peut devenir chronique et occasionner des troubles graves pour le patient. Faute de preuve du diagnostic, dans la majorité des cas, le médecin et la famille considèrent que l'origine de ces troubles est purement psychique. Les patients concernés peuvent finir par se trouver rejetés par le système de soins. Par ailleurs, en partie à cause de la gestion de l'environnement et du réchauffement climatique, cette maladie se propage à grande vitesse en France (officiellement 27 000 cas en 2014 et 69 670 en 2019). Bien que le Gouvernement ait décidé le lancement d'un plan national en 2016, la situation des patients ne s'est pas vraiment améliorée. Le manque de compréhension approfondie du mécanisme fait de la borréliose de Lyme une maladie chronique dont les errances thérapeutiques demeurent. En effet, trois ans après le lancement de ce plan, l'absence de crédits significatifs débloqués pour la recherche fondamentale, appliquée et clinique subsiste. La quasi-inexistence des budgets alloués à la recherche est à déplorer et nourrit l'exaspération légitime des personnes atteintes. Pourtant, la recherche apparaît comme le premier moyen de lutter efficacement contre cette problématique de santé publique, qu'il s'agisse de prévention, diagnostic, prise en charge et traitement. C'est pourquoi il lui demande si le Gouvernement a l'intention de débloquer des budgets suffisants destinés à la recherche relative à l'ensemble des maladies vectorielles à tiques lors du prochain projet de loi de finances, afin de mettre fin à l'errance et à la souffrance des patients atteints de maladies vectorielles à tiques, dont la maladie de Lyme.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Demilly](#)

Circonscription : Somme (5^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31651

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 août 2020](#), page 5254

Question retirée le : 6 octobre 2020 (Fin de mandat)